

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Bourgogne-Franche-Comté

AVIS N° 2017 – 11

Date validation officielle : 12/12/2017	Objet : Plan national d'actions en faveur du Grand Tétras Déclinaison régionale pour les massifs des Vosges et du Jura 2018-2022	Vote : unanimité
--	---	-------------------------

Le CSRPN Bourgogne-Franche-Comté réuni en réunion plénière a fondé son avis à partir de l'exposé présenté par Messieurs Léo POUDRE et Axel PEYRIC (PNR Haut Jura) et du débat qui a suivi.

Considérant :

- les études ont fourni des suivis d'effectifs de populations donnant une vision précise des différents noyaux sur le territoire national. Les espoirs de reconstitution des effectifs apparus dans les 20 dernières années ne sont pas confortés et montrent la fragilité de l'espèce ;
- Suite à ces travaux, les actions à mettre en œuvre sur l'ensemble des massifs sont cernées et se doivent d'être ambitieuses ;
- La conservation de la naturalité des habitats forestiers, y compris en matière de quiétude, est une priorité pour maintenir les effectifs qui continuent d'être sensibles au moindre facteur défavorable. Toutes les mesures et les précautions favorisant le biotope du Grand Tétras doivent, dès à présent, être restaurées, y compris dans les zones d'extension de l'aire actuelle.

Le CSRPN demande que :

- Le PNA se dote d'une assise scientifique solide, avec l'appui d'organismes de recherche (Université, CNRS, CNERA-ONCFS, Observatoire des Galliformes de Montagne, etc. avec des chercheurs prêts à s'investir directement dans un programme de recherche. La méthode de dénombrement sur les places de chant doit bénéficier d'un référent scientifique. L'Université Bourgogne-Franche-Comté possède les compétences (notamment ouverture en 2017 d'un Master en conservation). L'expertise scientifique aura à juger de la pertinence des objectifs à atteindre et des coûts correspondants ;
- La mutualisation avec la « stratégie de massif pour la Gelinotte sur le Jura », mise en place par la FDC39 dans le contexte d'une demande d'autorisation de tirs de Gelinotte ne puisse constituer une opportunité de collaboration scientifique, la FDC représentant l'intérêt de ses adhérents ;
- Les bases de données, détenues par les associations sur les Vosges et le Jura, soient ouvertes aux services de l'Etat ou à un organisme de l'Etat qui en soit détenteur afin de garantir leur utilisation future ;
- L'application de mesures cynégétiques suppriment les dérangements dans les aires de sensibilité du Grand Tétras notamment celles en APPB : chasse au cerf en février, entraînement des chiens d'arrêt et les impacts indirects, en particulier l'agrainage du sanglier qui maintient des populations surdensitaires dans les zones favorables aux nichées de Tétraonidés ;
- Une expérimentation de l'impact du pastoralisme et celui de la présence nouvelle du Cerf doit être envisagée comme outil de gestion du milieu pouvant favoriser l'alimentation des poussins ;
- L'impact des Plans de Gestion Intégrés doit être évalué.

Sous réserve de prise en compte de ces observations, le CSRPN émet un avis favorable sur la déclinaison Vosges-Jura du Plan national d'actions en faveur du Grand Tétras.

Le Président du CSRPN
Vincent GODREAU



V. GODREAU